

La liste 2024 des métiers très en pénurie est publiée (05.04.2024)

Communiqué par : Agence pour le développement de l'emploi (ADEM)

La liste 2024 des métiers très en pénurie vient d'être publiée au Journal officiel: [Journal officiel du Grand-Duché de Luxembourg \(public.lu\)](#), ainsi que sur le [site de l'ADEM](#).

Cette liste établit les emplois (ainsi que leurs sous-appellations) ardemment recherchés par les recruteurs et pour lesquels très peu de candidats sont disponibles auprès de l'ADEM (voire aucun, pour certains domaines). Ils sont désormais 24 à figurer sur cette liste, contre 30 l'an dernier.

Les métiers concernés appartiennent essentiellement aux secteurs de la finance, de l'IT, de l'ingénierie, de la santé et des soins à la personne, de l'action sociale ainsi que des services support à l'entreprise (ressources humaines, comptabilité, audit et conseil juridique).

Les employeurs à la recherche de main-d'œuvre qualifiée dans les métiers référencés peuvent alors bénéficier de procédures simplifiées et accélérées pour l'embauche de ressortissants de pays tiers.

Comme le prévoit la législation, la liste est actualisée au 1^{er} trimestre, sur base de données objectives de l'année écoulée: le nombre de postes vacants déclarés à l'ADEM, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits pour le même métier ainsi que le nombre de postes déclarés pour lesquels aucune mise en relation d'un candidat correspondant au profil recherché n'a pu être effectuée.

Pour que la liste des métiers très en pénurie corresponde au mieux à la réalité du marché de l'emploi, il est essentiel que les employeurs déclarent la totalité de leurs postes vacants auprès de l'ADEM. Les avantages sont nombreux pour les soutenir dans leurs recrutements de profils qualifiés, en provenance de pays tiers.

L'introduction de la demande de certificat «main-d'œuvre étrangère» peut être faite par l'employeur directement lors de la déclaration de poste vacant auprès de l'ADEM, ou par la suite, pendant toute la durée de validité de l'offre. Si le poste déclaré correspond à un métier de la liste des métiers très en pénurie, le certificat est délivré dans les cinq jours ouvrables suivant l'accusé de réception.

La liste des métiers très en pénurie est également utilisée par l'ADEM pour mieux analyser les qualifications et compétences dont les employeurs ont besoin et pour organiser des formations ciblées pour les demandeurs d'emploi, dans les métiers identifiés.